

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

28 Avril 2017

altran

A.

FAITS MARQUANTS 2016

B.

RESULTATS FINANCIERS

C.

RAPPORTS

D.

VOTE DES RÉOLUTIONS

A.

FAITS MARQUANTS 2016

Performance financière 2016

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

2 120 M€ ↗ **+9,0%**
+5,9% organique

GENERATION DE TRESORERIE

84 M€ **4,0%** du chiffre d'affaires

Pro-forma 119 M€, 5,6% du chiffre d'affaires excluant l'impact non-récurrent d'un décalage de facturation lié à un projet ERP en France

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

220 M€ ↗ **+18,2%**
10,4% du chiffre d'affaires

RATIO D'ENDETTEMENT AU 31 DEC. 2016

0,94x EBITDA

RESULTAT NET

122 M€ ↗ **+21,9%**

BENEFICE NET PAR ACTION PROPOSITION DE DIVIDENDE

0,71€
+22,4% vs. 2015

0,24€/actions
en attente d'approbation

Aperçu

ACCELERATION DE LA CROISSANCE

DES ACQUISITIONS CIBLEES

FORTE CROISSANCE DE LA MARGE

MAITRISE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

REDRESSEMENT ENCOURAGEANT EN ALLEMAGNE

ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL DU GROUPE

Une dynamique de croissance

CROISSANCE PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

France:

+7,4%

Europe
(Hors France):

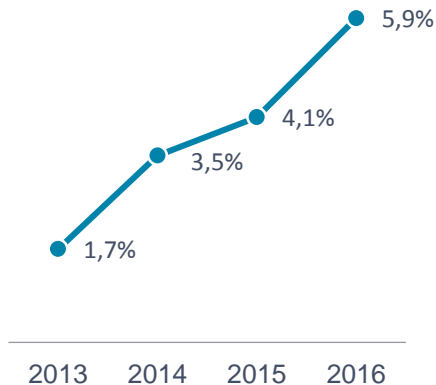
+8,2%

Amériques/Asie:

+25,2%

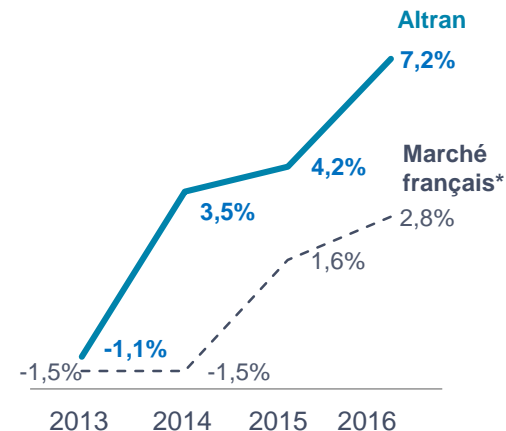
ACCELERATION DE NOTRE CROISSANCE ORGANIQUE

Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe



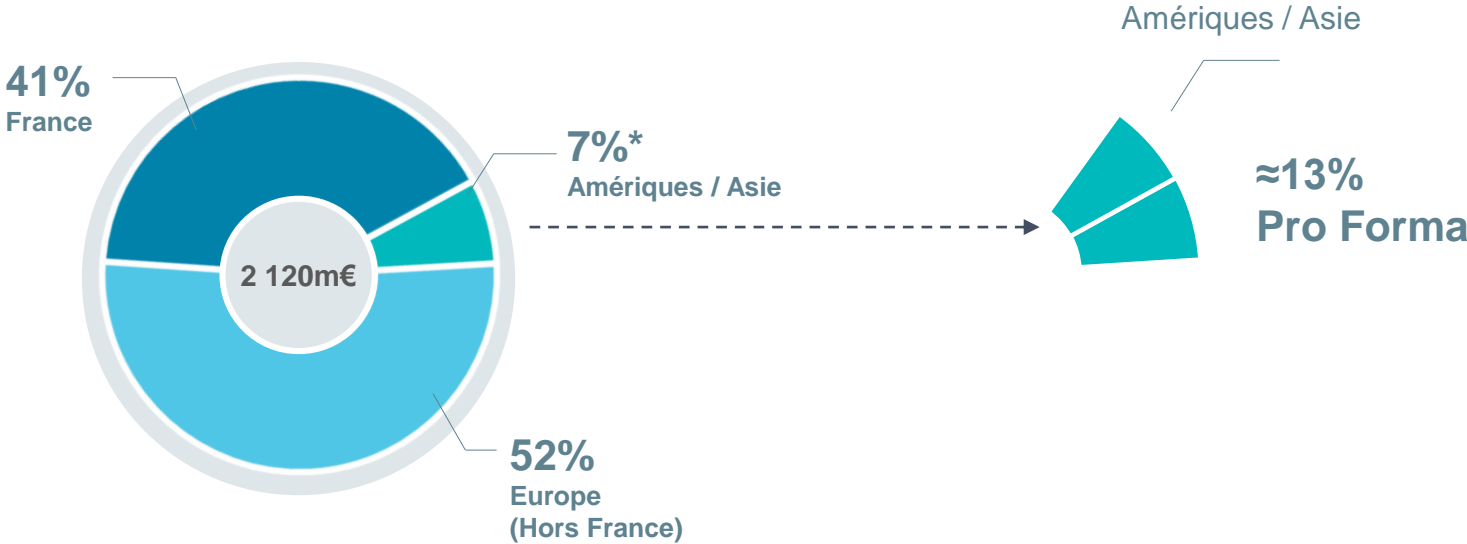
SUPERFORMANCE SUR NOTRE MARCHÉ PRINCIPAL

Croissance organique du chiffre d'affaires en France



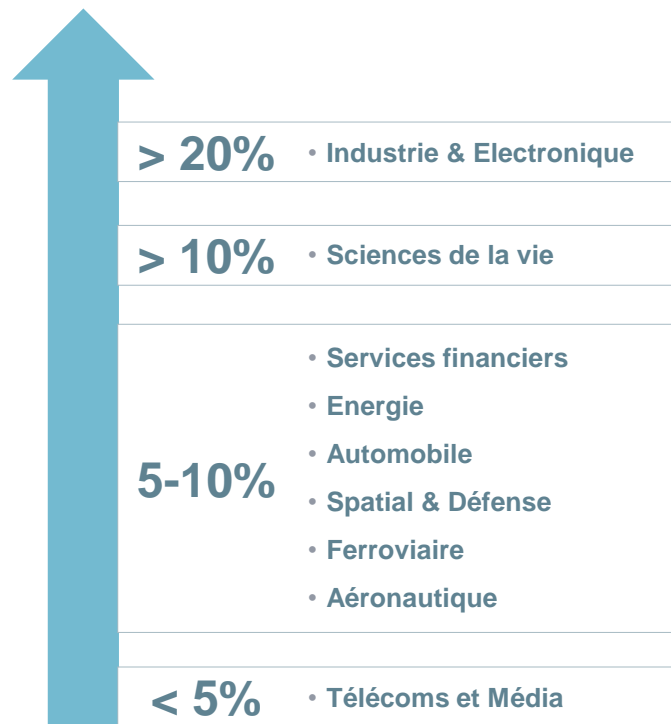
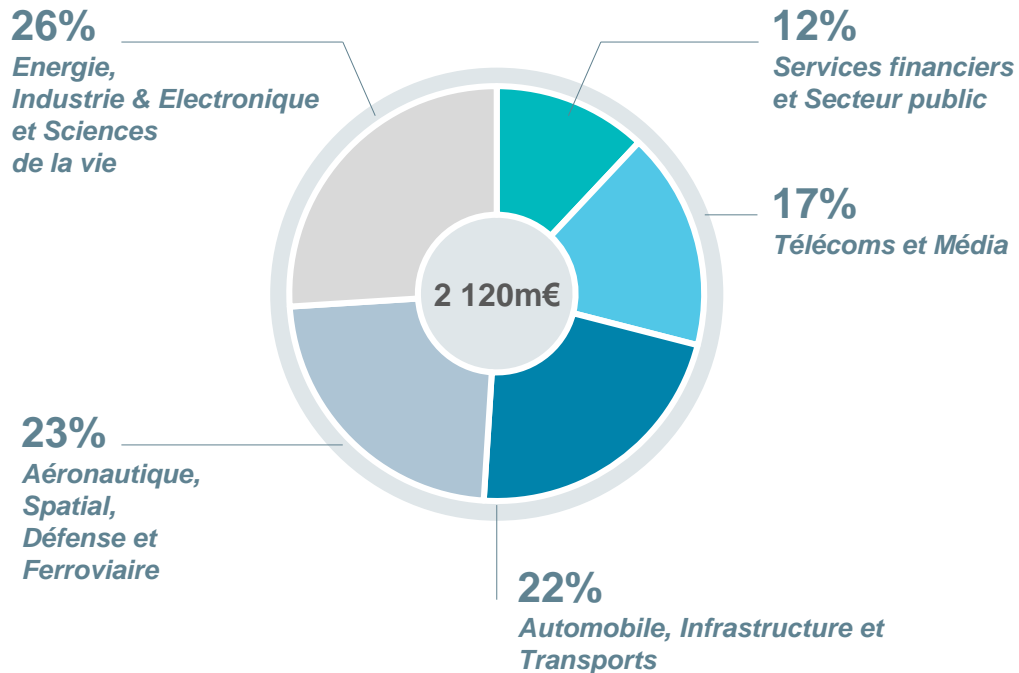
(*) Chiffres provenant du Syntec numérique

Succès dans l'ensemble de nos zones géographiques



(*) Hors Cambridge Consultants / Synapse Design / Tessella

Des performances solides dans toutes nos industries



Succès continus avec nos clients

+16%

PRESENCE

Nombre de clients ayant un chiffre d'affaires supérieur à 20 M€

+25%

TAILLE DES CONTRATS

Nombre de contrats supérieurs à 1M€

+16%

INDUSTRIALISATION

Chiffre d'affaires *hors Time & Materials* avec nos 100 plus grands clients



Cinq acquisitions stratégiques

SYNAPSE

Société de conception et de développement de produits innovants



LOHIKA

Société d'ingénierie logicielle de premier plan. Ingénieurs hautement qualifiés

SWEIL[®]

Un des leaders des services d'ingénierie, de développement et d'essai pour l'industrie automobile

BENTELER^{*}
Engineering

Société allemande spécialisée dans la conception et les services d'ingénierie pour l'industrie automobile



Fournisseur de solutions d'ingénierie basé en Inde

STRATEGIQUE

- Côte Ouest des Etats-Unis
- Design & Innovation
- Renforce le développement de produits innovants

- Côte Ouest des Etats-Unis
- Ingénierie logicielle
- Capacité de livraison accrue en Europe de l'Est, renforçant nos capacités Industrialized GlobalShore[®]

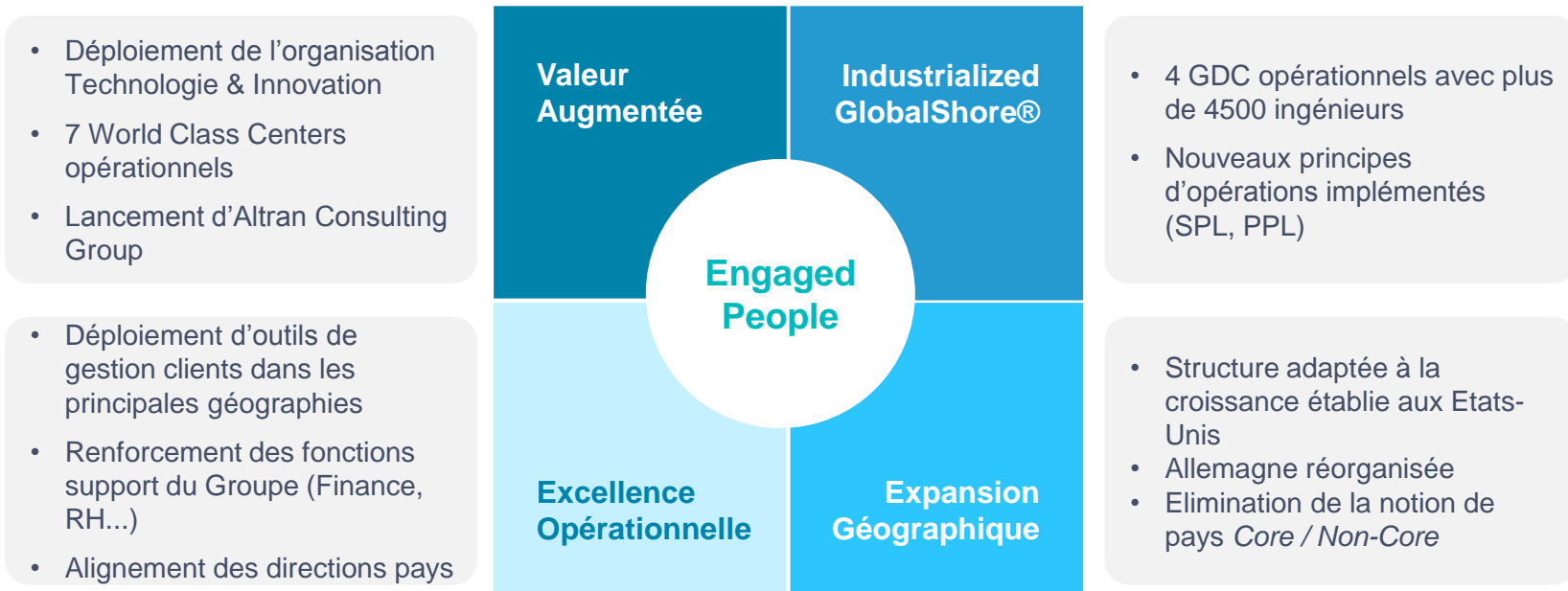
- République Tchèque sert les clients Allemands
- Ingénierie automobile

- Allemagne
- Ingénierie automobile

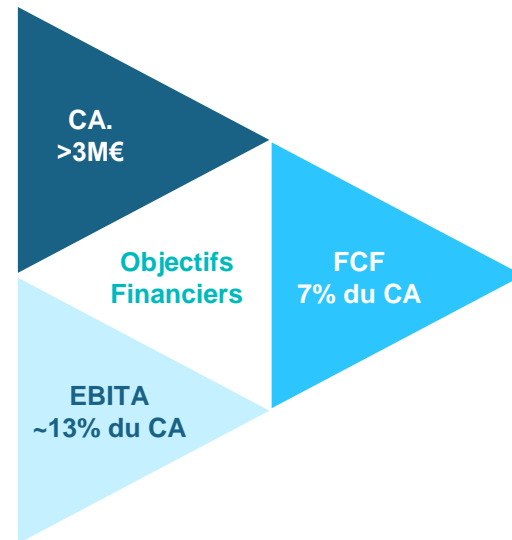
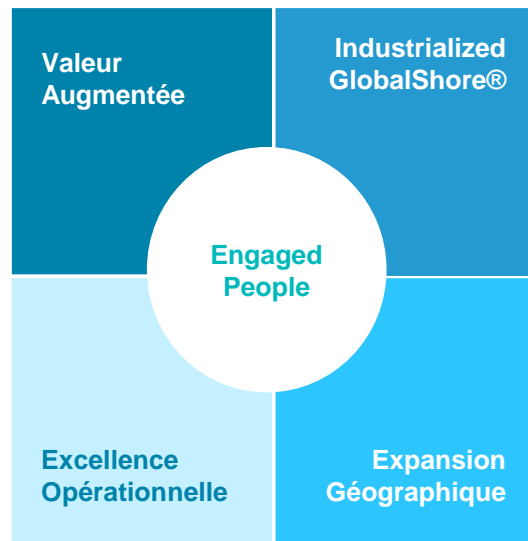
- Présence dans le Midwest des Etats-Unis et au Royaume-Uni
- Ingénierie automobile
- Capacité de livraison accrue en Inde renforçant Industrialized GlobalShore[®]

(*) Les acquisitions de Benteler Engineering et Pricol seront effectives en 2017

Alignement organisationnel du Groupe



ALTRAN 2020. IGNITION



Valeur augmentée: réalisations autour de 4 axes

ORGANISATION TECHNOLOGIE & INNOVATION

✓ Organisation opérationnelle



VueForge® IoT Solutions reconnue leader dans le classement Zinnov Zones 2016 IoT



Investissements: **Divergent 3D et H2Scan**

CONSULTING

✓ Altran Consulting a été lancé avec 3 expertises:

- Transformations fondamentales
- Innovation & Design
- Technologies & solutions disruptive



Sélectionné par ENGIE pour la conception et la mise en œuvre du programme de digitalisation de ses actifs industriels

WORLD-CLASS CENTERS

✓ 4 World Class Centers opérationnels:

- IoT Solutions
- Analytics
- Passive Safety
- Life Sciences Process Excellence

✓ 3 nouveaux World Class centers lancés fin 2016

- Advanced Networks
- Advanced Manufacturing
- Innovation & Design

DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS INNOVANTS

✓ Globalisation de notre présence: accélération aux Etats-Unis et au Japon

✓ Acquisitions stratégiques qui renforcent nos capacités de conception de produits grand public



Sélectionné par Iridium

Conclusion

2016

ACCELERATION DE LA CROISSANCE

DES ACQUISITIONS CIBLEES

FORTE CROISSANCE DE LA MARGE

MAITRISE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

REDRESSEMENT ENCOURAGEANT EN ALLEMAGNE

ALIGNEMENT ORGANISATIONNEL DU GROUPE

2017

UN NOUVEL EXERCICE DE CROISSANCE RENTABLE

B.

RESULTATS FINANCIERS

Des résultats financiers solides en 2016

HAUSSE SIGNIFICATIVE DU CHIFFRE D'AFFAIRES: **+9 %** COMPARE A 2015

NOTRE MODELE ECONOMIQUE GENERE UNE CONSTANTE AMELIORATION

PROGRESSION DE L'EBIT DE 18,2 % vs. 2015 ET 80 POINTS DE BASE D'AMELIORATION SUR LA MARGE BRUTE

PROGRESSION DE 22,8 % DU RESULTAT OPERATIONNEL VS. 2015

IMPORTANT FLUX DE TRESORERIE DISPONIBLE 84M€ (4%) OU PROFORMA * 119M€ (5,6 %)

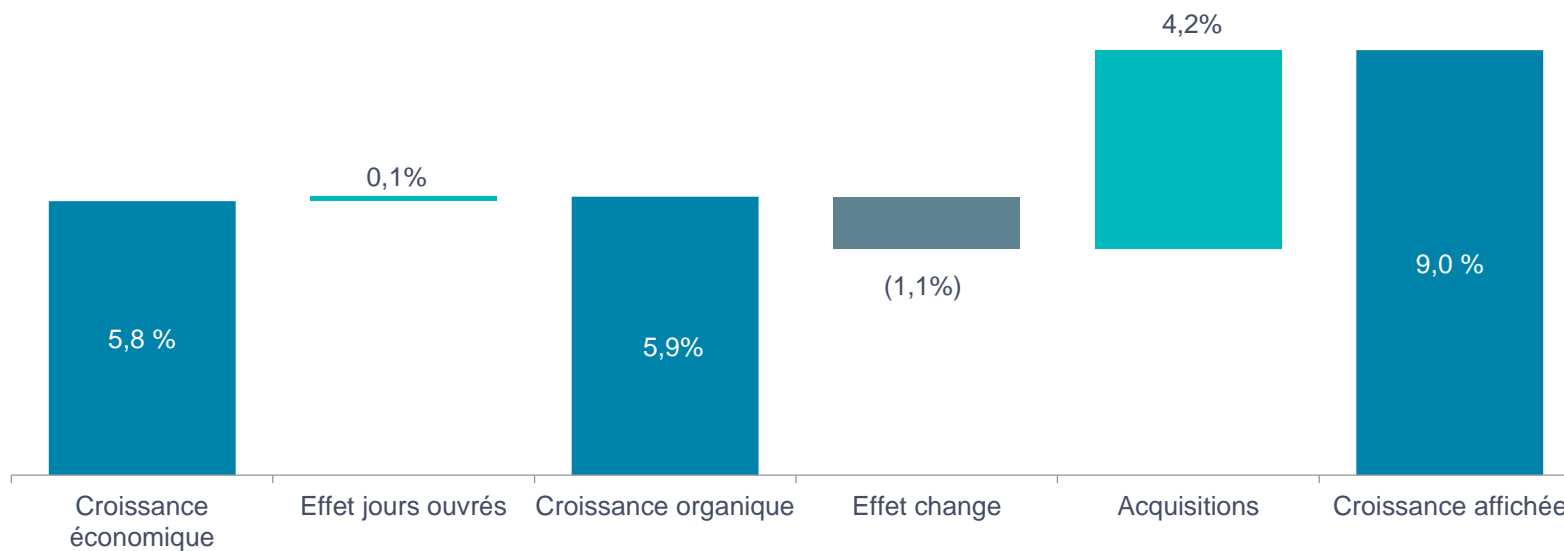
DETTE FINANCIERE NETTE DE 210M€ – RATIO DE COVENANT : 0,94

71 CENTIMES DE RESULTAT PAR ACTION, **EN AUGMENTATION DE 22,4 %**

() excluant un décalage de facturation suite à la mise-en-place d'un nouvel ERP en France*

Taux de croissance soutenu en 2016

COMPTE DE RESULTAT:
ANALYSE DES TAUX DE CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Résultat opérationnel

Compte de résultat (en M€)	2016	2015	%
CHIFFRE D’AFFAIRES	2 120,1	1 945,1	+9,0 %
MARGE BRUTE	616,4	558,1	+10,4 %
<i>En % du CA</i>	<i>29,1 %</i>	<i>28,7 %</i>	
FRAIS GENERAUX ET COMMERCIAUX	(396,7)	(372,2)	+6,6 %
<i>En % du CA</i>	<i>(18,7 %)</i>	<i>(19,1 %)</i>	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	219,7	185,9	+18,2 %
<i>En % du CA</i>	<i>10,4 %</i>	<i>9,6 %</i>	

Altran délivre un taux de résultat opérationnel courant à 2 chiffres

Résultat net du Groupe

Compte de résultat (en M€)	2016	2015	%
Résultat opérationnel courant	219,7	185,9	+18,2 %
<i>En % du CA</i>	10,4 %	9,6 %	
Produits non-récurrents/ (charges)	(22,4)	(25,5)	
Amortissement des actifs incorporels (PPA)	(4,3)	(5,4)	
Dépréciation des écarts d'acquisition	(2,6)	-	
Résultat opérationnel	190,4	155,0	+22,8 %
Résultat financier	(15,4)	(11,1)	
Charges d'impôts	(52,4)	(43,3)	
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	-	0,1	
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	122,6	100,7	+21,7 %
Intérêts minoritaires	(0,1)	(0,2)	
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	122,5	100,5	+21,9 %

Résultat net du Groupe en progression de 21,9% vs.2015

Amélioration du résultat non-récurrent

Compte de résultat : Résultat non-récurrent (en M€)	2016	2015
Charges de restructuration	(18,9)	(16,8)
Charges liées aux acquisitions	(5,5)	(3,4)
Litiges & Autres	2,0	(5,3)
RESULTAT NON-RECURRENT/ (PERTE)	(22,4)	(25,5)

Charges financières

(en M€)	2016	2015
Produits de trésorerie & équivalent de trésorerie	4,6	5,4
Intérêts des emprunts obligataires	(8,7)	(8,7)
Intérêts des autres opérations de financement	(9,3)	(7,4)
Coût net de la dette	(13,4)	(10,7)
Autres éléments financiers (gain de change/perte...)	(2,0)	(0,4)
RESULTAT FINANCIER	(15,4)	(11,1)

Les charges financières sont en ligne
avec les investissements réalisés pour soutenir l'activité

Solide situation financière

ACTIFS

2 158M€

Actifs non-courant
1 124M€

*dont écart
d'acquisition
738M€*

Clients et autres
actifs courants
509M€
dont clients 396M€

Trésorerie
525M€

31 Dec. 2015

2 255M€

Actifs non-courants
1 202M€

*dont écart
d'acquisition
806M€*

Clients et autres
actifs courants
575M€
dont clients 396M€

Trésorerie
478M€

31 Dec. 2016

PASSIFS

2 158M€

Capitaux
propres
794M€

Dettes
669M€

Autres dettes
695M€

31 Dec. 2015

2 255M

Capitaux
propres
862M€

Dettes
688M€

Autres dettes
705M€

31 Dec. 2016

Forte génération de liquidités

<i>(en M€)</i>	2016	2015
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	219,7	185,9
Dotations récurrentes aux amortissements et provisions	14,0	24,2
Autres produits et charges sans impact trésorerie	3,8	7,3
Eléments non-récurrents (ayant un impact trésorerie)	(22,2)	(28,0)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	215,3	189,4
Variation normative du BFR *	(28,3)	(35,6)
Impôts payés	(31,5)	(28,5)
Investissements	(36,8)	(33,4)
FLUX DE TRESORERIE DISPONIBLE PROFORMA	118,7	-
<i>En % du CA</i>	5,6 %	-
Décalage de facturation suite à la mise-en-place d'un ERP en France	(34,7)	-
FLUX DE TRESORERIE DISPONIBLE	84,0	91,9
<i>En % du CA</i>	4,0 %	4,7 %

(*) Variation normative du BFC: Excluant un décalage dans la facturation suite à la mise-en-place d'un ERP en France - DSO dégradation de 77.5 à 83.7 jours

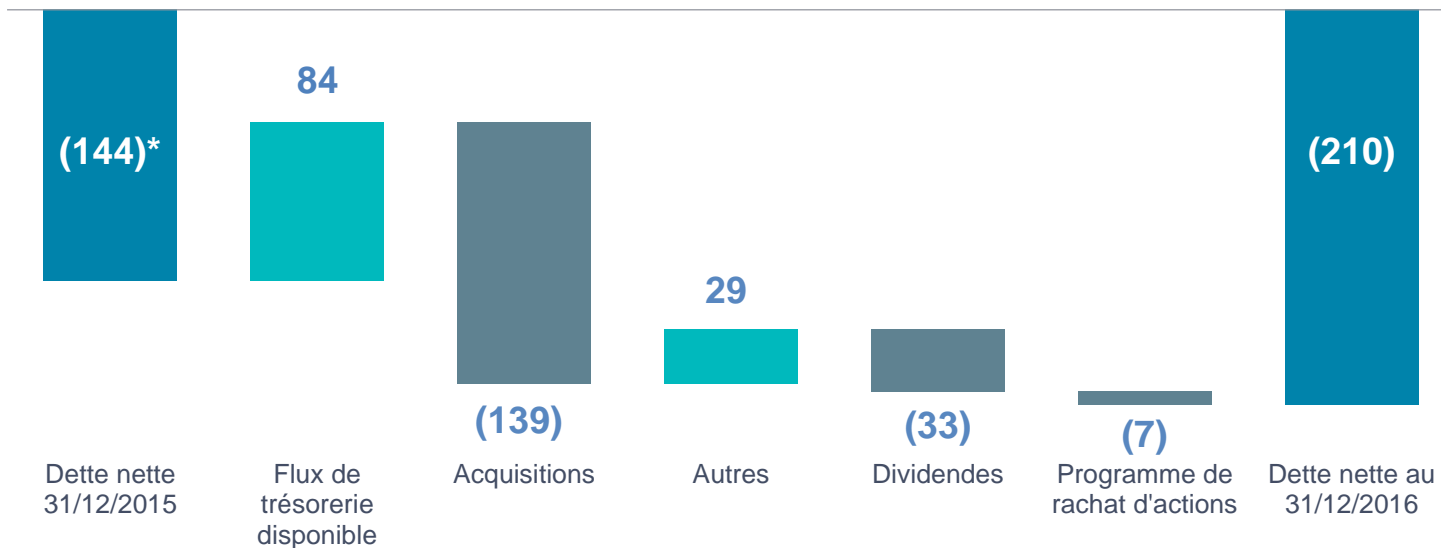
Trésorerie générée

Utilisation du flux de trésorerie disponible (en M€)	2016	2015
FLUX DE TRESORERIE DISPONIBLE	84,0	91,9
Investissements en immobilisations financières/cessions	(6,2)	(1,7)
Intérêts payés	(13,4)	(11,3)
Flux de trésorerie en relation avec les acquisitions	(135,6)	(168,2)
Dividendes payés	(32,9)	(25,9)
Autres	(5,4)	3,8
VARIATION DE LA TRESORERIE AVANT OPERATION DE FINANCEMENT	(109,5)	(111,4)
Opérations de financement	63,3	191,5
VARIATION DE LA TRESORERIE	(46,2)	80,1

L'utilisation de la trésorerie générée est en lien avec notre stratégie de développement

La gestion de notre bilan reste prudente

en M€



(*) dont (138) dette nette publiée en 2015 et (6) d'intérêts courus

(**) Autres: principalement la variation du factor déconsolidé +55, intérêts (13), investissements financiers (6), Autre (7)

Séquence des jours ouvrés

	T1	T2	S1	T3	T4	S2	Total
2017	64,1	60,7	124,8	63,6	61,8	125,4	250,2
2016	62,2	62,9	125,1	64,3	62,5	126,8	251,9
2015	62,4	60,7	123,1	65,2	63,4	128,6	251,7

En 2017, la séquence des jours ouvrés va créer de la volatilité entre les trimestres

En 2016, Altran délivre de solide résultats financiers

HAUSSE SIGNIFICATIVE DU CHIFFRE D'AFFAIRES: **+9 %** COMPARE A 2015

NOTRE MODELE ECONOMIQUE GENERE UNE CONSTANTE AMELIORATION

PROGRESSION DE L'EBIT DE 18,2 % vs. 2015 ET 80 POINTS DE BASE D'AMELIORATION SUR LA MARGE BRUTE

PROGRESSION DE 22,8 % DU RESULTAT OPERATIONNEL VS. 2015

IMPORTANT FLUX DE TRESORERIE DISPONIBLE 84M€ (4%) OU PROFORMA * 119M€ (5,6 %)

DETTE FINANCIERE NETTE DE 210M€ – RATIO DE COVENANT : 0,94

71 CENTIMES DE RESULTAT PAR ACTION, **EN AUGMENTATION DE 22,4 %**

() excluant un décalage de facturation suite à la mise-en-place d'un nouvel ERP en France*

C.

RAPPORTS

Rapports émis par le collège des Commissaires aux comptes

-

Assemblée générale mixte du vendredi 28 avril 2017

Rapports émis par le collège des Commissaires aux comptes

Pour l'Assemblée générale ordinaire:

- sur les comptes annuels (*résolution n°1*)
- sur les comptes consolidés (*résolution n°2*)
- sur les conventions et engagements réglementés (*résolution n°3*)
- sur le rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce

Les rapports présentés ci-dessus sont intégrés en annexe 2 (pages 215 à 219) du document de référence, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2017.

Pour l'Assemblée générale extraordinaire:

- sur les opérations sur le capital (*13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 21^{ème} résolutions*).

Rapports émis pour l'Assemblée générale ordinaire

Rapport sur les comptes annuels

Cf. pages 215 et 216 du document de référence 2016 - Résolution n°1

Opinion

- Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

- Elles concernent :
 - L'évaluation des fonds de commerce et des titres de participation,
 - L'évaluation des provisions pour risques et charges,
 - L'évaluation des provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Vérifications et informations spécifiques

- Elles concernent principalement le rapport de gestion du Conseil d'administration et les informations fournies en application des dispositions légales, qui n'appelle pas de commentaire particulier :
 - sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)
 - sur les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote.

Rapport sur les comptes consolidés

Cf. page 217 du document de référence 2016 - Résolution n°2

Opinion

- Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

- Elles concernent :
 - Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition,
 - L'analyse des actifs d'impôts différés,
 - L'évaluation des provisions pour risques et charges courantes et non courantes,
 - L'évaluation des avantages au personnel à long terme.

Vérifications et informations spécifiques

- Elles concernent les informations données dans le rapport de gestion sur le Groupe du Conseil d'administration et n'appellent pas de commentaire particulier.

Rapport sur les conventions et engagements réglementés

Cf. page 218 du document de référence 2016 - Résolution n°3

Objet

- Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2016

... autorisés par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

... dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

- Second avenant à la convention-cadre avec Econocom régissant l'ensemble des contrats de location de matériel informatique et de prestations de services associées
- L'intérêt de cette convention, ses conditions financières et les personnes concernées sont mentionnées dans notre rapport.

Rapport établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Cf. page 219 du document de référence 2016

Objet

- Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.
- En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société.

Conclusions

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Rapports émis pour l'Assemblée générale extraordinaire

Rapport sur les opérations sur le capital

13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 21^{ème} résolutions

Réduction de capital social par voie d'annulation d'actions achetées (13^{ème} résolution)

- Objet
 - En exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation des causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

- Conclusion
 - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Emission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} résolutions)

- Objet
 - En exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation, au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.
 - Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Rapport sur les opérations sur le capital

13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 21^{ème} résolutions

Conclusion

- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre des 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} résolutions.
- Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.
- Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 15^{ème} et 16^{ème} résolutions.
- Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Rapport sur les opérations sur le capital

13ème, 14ème, 15ème, 16ème, 18ème, 19ème, 20ème et 21ème résolutions

Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise (PEE) (20ème résolution)

- Objet
 - En exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration, de la compétence de décider une émission, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société et des entreprises ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette émission est susceptible d'entraîner une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 3 000 000 euros, dans la limite du plafond global défini à la 21ème résolution.
 - Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant cette émission, données dans ce rapport.

Rapport sur les opérations sur le capital

13ème, 14ème, 15ème, 16ème, 18ème, 19ème, 20ème et 21ème résolutions

Conclusion

- Sous réserve de l'examen ultérieur de(s) conditions de(s) émission(s) qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.
- Les conditions définitives dans lesquelles l' (les) émission(s) serait (seraient) réalisée(s) n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
- Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

QUESTIONS & REPOSSES

D.

VOTE DES RÉSOLUTIONS

Approbation des comptes sociaux
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Approbation des comptes consolidés de l'exercice
clos le 31 décembre 2016

Troisième résolution

A titre ordinaire

Approbation des conventions visées
à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Quatrième résolution

A titre ordinaire

Affectation du résultat

Cinquième résolution

A titre ordinaire

Distribution d'une somme de 0,24 euro par action par prélèvement sur le compte prime d'émission

Sixième résolution

A titre ordinaire

Renouvellement du mandat d'administrateur
de la société Apax Partners

Septième résolution

A titre ordinaire

Renouvellement du mandat d'administrateur
de Madame Florence Parly

Huitième résolution

A titre ordinaire

Autorisation au conseil d'administration
pour opérer sur les actions de la Société

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée
au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016
à Monsieur Dominique Cerutti, président-directeur général

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée
au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016
à Monsieur Cyril Roger, directeur général délégué

Politique de rémunération du président-directeur général.
Approbation des principes et critères de détermination,
de répartition et d'attribution des éléments fixes,
variables et exceptionnels composant la rémunération
totale et les avantages de toute nature attribuables
au président-directeur général

Politique de rémunération du directeur général délégué.
Approbation des principes et critères de détermination,
de répartition et d'attribution des éléments fixes,
variables et exceptionnels composant la rémunération
totale et les avantages de toute nature attribuables
au directeur général délégué

Treizième résolution

A titre extraordinaire

Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions

Délégation de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximal de 20 millions d'euros

Délégation de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, par voie d'offres au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximal de 7,5 millions d'euros

Délégation de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximal de 7,5 millions d'euros

Dix-septième résolution

A titre extraordinaire

Délégation de compétence au conseil d'administration
à l'effet d'augmenter le capital par incorporation
de réserves, bénéfices, primes ou assimilés

Dix-huitième résolution

A titre extraordinaire

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, dans la limite de 10 % du capital, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par la Société sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximal de 7,5 millions d'euros

Vingtième résolution

A titre extraordinaire

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et aux sociétés du groupe Altran adhérant à un plan d'épargne entreprise

Vingt-et-unième résolution

A titre extraordinaire

Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Vingt-deuxième résolution

A titre ordinaire

Pouvoirs

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

28 Avril 2017

altran